

Bulletin de réservation pour le vide-greniers de Billiers du 28 MAI 2023

Mme, Mlle ou M. _____ Prénom _____

Adresse : _____

TEL : _____ EMAIL : _____

réserve _____ ml X 4 € = _____ €

reconnaît avoir pris connaissance du règlement du vide-greniers (ci-joint).

A _____ le _____ 2023

Signature

Attestation à remplir par les non-professionnels

Elle sera remise aux services de la préfecture après votre participation effective au vide-greniers.

Organisateur : Les amis de l'école publique de Billiers – Ecole Théodore Monod – 3 route de la mer
56190 Billiers

Attestation – Inscription au vide-greniers
du 28 mai 2023 se déroulant à Billiers

Je soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le _____ à Département : _____ Ville : _____

Adresse : _____

CP _____ Ville _____

Téléphone : _____

Titulaire de la pièce d'identité : type (CNI, passeport,...) : _____ n° _____

Délivrée le _____ par _____

N° d'immatriculation de mon véhicule : _____

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e),
- ne vendre que des objets personnels et usagés (article L.310-2 du Code du commerce),
- ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R.321-9 du Code Pénal).

Fait à _____ le _____ 2023

Signature



Le Vide-Grenier

28 mai 2023

Pointe de Pen-Lan

BILLIERS

GATEAUX, BUVETTE, FRITES & SANDWICHS



RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS :
E-mail : amis.ecolebilliers@laposte.net
Téléphone : 06.80.34.43.56 // 06.61.76.15.86

Aucune réservation ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée de son règlement (Le chèque est à établir à l'ordre de « Les amis de l'école publique de Billiers »).

Le vide-greniers se déroule à la pointe de Pen Lan sur l'esplanade de la plage des barges (face à l'océan) à Billiers.

Coupon, règlement et attestation sont à retourner à :
Les Amis de l'école Publique de Billiers
Ecole Théodore Monod 3 route de la
mer 56190 BILLIERS

REGLEMENT du vide-greniers du 28 mai 2023

1. Les absences ou annulations pour cause d'intempéries ne pourront donner droit au remboursement des inscriptions.
2. Les organisateurs se réservent le choix des emplacements.
3. Un parking existe à proximité du lieu du déballage. Aucun véhicule ne pourra être stationné sur la zone de vente.
4. Les animaux tenus en laisse seront tolérés sous la responsabilité de leur propriétaire.
5. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables des éventuels vols, dégradations, pertes ou accidents survenus durant la manifestation.
6. Le déballage s'effectuera entre 6h30 et 8h00.
7. Les exposants devront laisser leur emplacement propre.
8. Les tables, chaises ainsi que les protections en cas de pluie sont à la charge des exposants.
9. Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou non un exposant et ceci à n'importe quel moment.
10. Une pièce d'identité en cours de validité devra être impérativement présentée lors de l'installation.
11. Conformément à la loi, aucun particulier ne peut participer à plus de 2 vide-greniers par an.

Merci pour votre compréhension.

Ne pas jeter sur la voie publique.